ses fils, aussi tendre et aussi fort aujourd'hui qu'il y a deux siècles, a vengé sa mémoire.

Le zèle apostolique inspira ses entreprises et le rendit infatigable dans ses travaux. Il en nourrissait la flamme dans l'oraison; car il est inouï qu'un homme, si occupé et si livré aux œuvres, ait tant prié. Ce commerce intime avec Dieu fut, durant sa vie, le secret de sa force. Maintenant qu'il est dans le sein de Dieu, — nous le savons avec certitude par la décision de l'Église, — sa toute-puissante prière continue de verser dans son Institut la sève vivifiante qui le nourrit et le prépare à de nouveaux progrès.

CHAPITRE XII

LE PROLONGEMENT DE LA VIE

§ I

DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT DEPUIS LA MORT DU FONDATEUR JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Jean-Baptiste de la Salle ne descendait point tout entier dans la tombe. Sous la pierre de la chapelle Sainte-Susanne, on n'enferma que les fragiles débris de sa dépouille mortelle; encore devait-on bientôt les recueillir avec respect, pour leur décerner un jour les honneurs du culte. Son âme était allée, dans le sein de Dieu, recevoir la récompense de ses longs travaux, et continuer, par l'activité de l'intercession, l'œuvre à laquelle il avait si généreusement voué sa vie. Mais quelque chose de lui restait sur la terre, qui survivait à la rupture de son être individuel : c'était une vie issue de sa propre vie, une vie collective, toute débordante de son esprit, qui allait demeurer à travers l'histoire, comme le témoin glorieux de son existence et l'indéfini prolongement de son influence.

C'est qu'il en est des initiateurs d'œuvres comme des semences confiées à la terre. Vous jetez dans le sol une semence féconde; par une mystérieuse germination, elle produit, en périssant, une plante vivace dont les branches fières portent des fleurs et des fruits. De la semence, rien ne reste, que des débris méprisables; mais de son cœur est né cet arbre vigoureux qui affirme et épanouit au grand jour la vie qu'elle tenait cachée. Ainsi en va-t-il des hommes à vie puissante et condensée. Ils semblent ne garder qu'un instant leur personnalité; la persécution les broie, la mort disperse leurs restes; mais quelque chose a germé de leur sein, une œuvre, une famille, qui a pris et retenu le meilleur de leur vie, qui soutient leurs idées et perpétue leur action sociale dans le temps et dans l'espace.

La mort de notre Saint marquait donc le début d'une existence nouvelle. Il ne disparaissait pas du monde et de l'histoire; il y entrait plutôt sous une autre forme. Nous avons dit les travaux et les souffrances de sa première vie; pour achever notre tâche, nous devrions raconter les influences sociales et les gloires de sa vie posthume. Quelque séduisant que soit l'épanouissement progressif d'une vie dont l'inépuisable activité croît tous les jours, nous n'en donnerons qu'un rapide tableau. Nous le verrons vivant dans sa famille religieuse, y gardant les fortes vertus de la fondation, y multipliant à l'infini ses chères écoles gratuites, y inspirant des œuvres sans nombre, toujours adaptées aux besoins des générations qui se succèdent. Nous le verrons répandant sa vie hors de l'Institut, provoquant, par une noble émulation, des œuvres semblables à la sienne, et gouvernant, par ses méthodes fécondes, jusqu'à l'enseignement public. Il nous apparaîtra enfin dans la gloire, béni par tous les peuples, puis couronné des mains mêmes de la sainte Église.

Son successeur était bien fait pour convaincre que le fondateur animait toujours l'Institut. En effet, le frère

Barthélemy n'avait point d'autre ambition que de faire revivre son père; et son imitation était si parfaite, qu'elle donnait l'heureuse illusion de la survivance de M. de la Salle. C'était la même douceur, la même humilité, la même régularité.

Le frère Barthélemy ne montra pas moins d'énergie que M. de la Salle dans l'affaire du jansénisme. Les appelants du diocèse de Boulogne avaient espéré que les Frères de Boulogne et de Calais, leur supérieur étant mort, seraient plus faciles à gagner; il n'en fut rien. Comme on avait soupçonné le frère Barthélemy d'être un partisan secret de l'hérésie, il répondit avec fierté : « Tous les Frères de l'Institut connaissent mes sentiments à cet égard, parce que je les ai exprimés à la mort de notre très cher père. Je ne saurais souffrir qu'on me reprochât la moindre chose à ce sujet; mais cependant je ne me crois pas obligé de crier à tort et à travers, et à faire de l'éclat, en me mêlant à toutes les disputes envenimées qui affligent l'Église, ce qui ne peut convenir à aucun Frère de la Société. Ils doivent garder le silence plutôt que de discuter sur des questions étrangères à leurs études. Ce qui leur convient, c'est de faire connaître leur attachement et leur soumission au Saint-Siège simplement, et d'enseigner la doctrine de l'Église catholique, apostolique et romaine d'une manière catéchistique. Le frère Romuald voulait être plus savant que moi, que M. de la Salle, que M. Leschassier, supérieur du grand séminaire de Saint-Sulpice. Qu'il tienne désormais compte de nos avis sur ce sujet[1]. »

Une telle fermeté de langage prouvait bien que l'esprit du fondateur demeurait dans l'Institut, et que l'âme du père inspirait le fils.

Cependant le frère Barthélemy ne devait gouverner l'Institut qu'un temps assez court. Sa mission consistait

[1] Lucard, *Annales*, t. I, p. 393.

à transmettre sans secousse le pouvoir des mains du fondateur aux mains des Frères.

Ce rôle de transition bien rempli, il entrait dans les dispositions de la Providence que l'Institut passât à d'autres mains. Pour conduire la Congrégation naissante dans la voie de ses grandes destinées, il fallait, en effet, une santé plus robuste, une volonté plus décidée, une âme qui sût résolument allier les hardiesses de l'initiative avec une inviolable fidélité aux traditions.

Le frère Barthélemy mourut le 8 juin 1720. Dès le 7 août suivant [1], l'assemblée des directeurs lui donnait pour successeur le frère Timothée [2], directeur des Frères d'Avignon.

Les événements justifièrent cet heureux choix; car, durant les trente et un ans qu'il fut supérieur général, le frère Timothée consolida l'Institut, et lui imprima le plus vigoureux élan.

Avant de se séparer, les Frères du Chapitre de 1720 recueillirent les coutumes et les pratiques établies par leur saint instituteur, et qui n'avaient point trouvé place dans les Règles communes; elles servirent de base à la collection des *Règles du gouvernement*. Cette fidélité à retenir les moindres usages adoptés par le fondateur demeura chez les Frères comme un principe inviolable. C'est ainsi que, le 10 avril 1782, le frère Agathon déclarera que le Coutumier de Saint-Yon doit être maintenu, quoiqu'il contienne des articles qui ne s'accordent ni avec les usages des maisons d'école, ni même avec les Règles communes, par le seul fait qu'on présume qu'ils viennent de M. de la Salle lui-même [3].

L'assemblée de 1720 n'entrait pas moins dans l'esprit de M. de la Salle, lorsqu'elle réglait que des démarches

[1] Jour où s'ouvrit l'assemblée. — [2] Guillaume-Samson Rafin, né à Paris (Saint-Séverin), le 14 janvier 1684, entré le 24 janvier 1700. — [3] Manuscrit intitulé : *Permissions*, p. 8, conservé aux archives des Frères.

actives seraient faites près du roi pour obtenir des lettres patentes, près du pape pour obtenir des bulles d'approbation.

Les lettres patentes furent signées au mois de septembre 1724 [1]. Les termes de l'approbation royale nous révèlent comment, dès lors, l'autorité civile concevait les œuvres de l'Institut.

« Voulons et nous plaît que lesdits exposants continuent à faire leur demeure dans ladite maison (de Saint-Yon), pour y former non seulement les sujets à tenir les écoles de charité pour envoyer dans différentes villes de notre royaume, mais encore pour y tenir l'école de charité, où ils enseigneront les principes de la foi catholique, apostolique et romaine, aux enfants qui leur seront envoyés de ladite ville, faubourgs et environs de Rouen, et montreront aussi à lire, à écrire et l'arithmétique, le tout gratuitement. Leur permettons de recevoir les pensionnaires de bonne volonté qui leur seront présentés, les sujets qui leur seront envoyés de notre part et par ordre de notre cour de parlement de Rouen, pour mettre à la correction. Comme aussi accordons et concédons auxdits exposants le droit et faculté de pouvoir jouir et posséder tous les fonds et héritages, dont on pourra leur faire legs ou donation, ou qu'ils pourront acquérir de leur chef, etc... »

Assurés de l'existence légale devant l'État, les Frères n'avaient plus qu'à recevoir l'approbation religieuse de l'Église; elle ne se fit pas longtemps attendre. Il fallut, pour l'obtenir, introduire dans les constitutions les trois vœux de religion. Sans doute les trois vœux de religion n'avaient jamais été prononcés du temps de M. de la Salle, et ils n'avaient pas été mentionnés dans la Règle de 1717; mais ils avaient toujours été dans l'esprit du fondateur comme le terme parfait vers lequel il avait essayé de diriger

[1] Voir le texte, *Annales*, t. I, p. 470.

ses disciples. C'était donc entrer à la fois dans les intentions de M. de la Salle et dans l'esprit de l'Église que d'introduire dans la Règle les trois vœux de religion. Dans un mémorial où les Règles communes étaient résumées en dix-huit articles, les trois vœux furent explicitement insérés par le frère Timothée. Ce mémorial, présenté au pape Benoît XIII, servit de base à la Bulle *In apostolicæ dignitatis solio,* qui fut délivrée dès le 26 janvier 1725[1].

Par cette approbation de Benoît XIII, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes prenait rang parmi les congrégations religieuses officiellement reconnues dans l'Église. Ce n'était pas seulement une faveur insigne, c'était surtout un principe de force. Son indépendance était garantie; la protection de l'Église lui était assurée. Ainsi enraciné dans la vie religieuse, l'Institut pouvait croître en toute sécurité; les tempêtes le secoueraient peut-être encore, mais ne l'arracheraient pas.

Il était juste de répondre aux faveurs de l'Église par une réception solennelle de la Bulle. Dans cette pensée, le frère Timothée convoqua un Chapitre général pour le 6 août 1725. Conformément au texte même de la Bulle, « trente Frères, pris tant parmi les anciens que parmi les directeurs des maisons principales, » s'y trouvèrent assemblés avec le supérieur général.

Le jour de l'Assomption, après la proclamation officielle de la Bulle par un vicaire général de Rouen, les Frères de l'assemblée prononcèrent leurs vœux perpétuels, d'après la formule déjà en usage dans l'Institut, mais où les vœux furent ainsi exprimés :

« Je promets et fais vœu de pauvreté, chasteté, obéissance, de stabilité dans ladite Société, et d'enseigner gratuitement, conformément à la Bulle d'approbation de

[1] Le texte de la Bulle a été publié intégralement par Lucard, *Annales,* t. I, en appendice.

notre Institut, accordée par notre Saint-Père le pape Benoît XIII; lesquels vœux de stabilité et d'obéissance, tant au corps de la Société qu'aux supérieurs de l'Institut, comme de pauvreté, chasteté et d'enseigner gratuitement, je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie[1]. »

Le Chapitre de 1725 se livra ensuite à une revision sévère du texte des Règles adopté en 1717. Pour éviter toute interpolation et toute faute de copistes, on résolut d'imprimer la rédaction définitive. Rien ne montre mieux la droiture de sentiments dont ces Frères étaient animés, que la protestation suivante, par laquelle ils terminèrent leur travail : « Nous protestons avoir observé, pour l'examen et l'impression des Règles, toutes les formalités nécessaires, précédées et suivies de beaucoup de prières et de communions, voulant que l'esprit de notre Institut demeure dans sa force et sa vigueur à perpétuité; c'est ce que nous promettons à Dieu et à notre Saint-Père le pape, tant pour nous que pour le corps de notre Institut. Nous nous engageons en même temps à une entière obéissance et à une parfaite soumission à l'Église catholique, apostolique et romaine, suivant la dernière volonté de M. de la Salle, notre digne instituteur[2]. »

A des enfants si fidèles à leur père et comblés des bénédictions de l'Église, la fécondité dans les œuvres ne pouvait manquer. Leur succès dépassa bientôt toutes leurs espérances. Créés surtout pour tenir des écoles gratuites, ils virent ces établissements se multiplier avec rapidité. Quand mourut le fondateur, il n'y avait encore en France que vingt-deux communautés de Frères enseignants, et une à Rome. Sous le frère Barthélemy, une seule nouvelle école fut ouverte, celle de Saint-Omer. Avant la

[1] Texte des vœux perpétuels, tiré du livre de la Règle. — [2] *Annales,* t. I, p. 465, d'après le registre capitulaire conservé aux archives de l'Institut.

Bulle, le frère Timothée en fonda une à Auxonne, en Bourgogne, et ouvrit de nouvelles classes à Marseille. Mais, à partir de la Bulle, les Frères sont appelés partout. De 1728 à 1751, les *Annales* de l'Institut enregistrent plus de soixante fondations nouvelles. Il est vrai que les efforts sont presque entièrement limités à la France ; cependant la fondation de Ferrare (Italie), en 1732, et celle d'Estavayer (Suisse), en 1750, montrent que l'Institut s'apprête à répandre sur le monde entier l'éducation populaire.

A côté des écoles gratuites, nous avons à signaler d'importantes créations. Les pensionnats, notamment, apparaissent dès cette première période. Le fondateur lui-même avait ouvert la voie de ce côté, en créant à Paris le pensionnat des Irlandais, et à Rouen l'internat libre de Saint-Yon. Aussi les premiers Frères ne firent-ils aucune difficulté d'ouvrir des pensionnats à Saint-Omer en 1725[1], à Maréville (Lorraine) en 1749[2], à Marseille en 1750[3]. Ces maisons, du reste, s'organisaient sur le modèle de Saint-Yon. On y recevait à la fois des pensionnaires libres et des pensionnaires de force. On s'y appliquait aux mêmes études, on y donnait la même éducation chrétienne. Autant que la différence des temps permet de faire des rapprochements, nous dirons qu'on y donnait un enseignement primaire supérieur, dirigé principalement en vue des carrières industrielles et commerciales.

Même sans créer de pensionnats, les Frères surent établir, pour les externes de certaines villes, de vraies écoles de commerce. A Boulogne-sur-Mer, par exemple, en 1744, une classe fut ouverte « pour la perfection de l'écriture, l'arithmétique, les livres de comptes en parties double et simple, avec le change étranger ». Les Frères ajoutèrent bientôt à cet enseignement les mathématiques

[1] *Annales*, t. II, p. 21. — [2] Ibid., p. 177. — [3] Ibid., p. 192.

élémentaires, l'hydrographie et le dessin[1]. Ces cours, analogues à ceux de l'École dominicale de Saint-Sulpice, étaient suivis par des jeunes gens de condition aisée. Très distincts des classes populaires gratuitement ouvertes aux pauvres, ils ne se faisaient que sur rétribution[2].

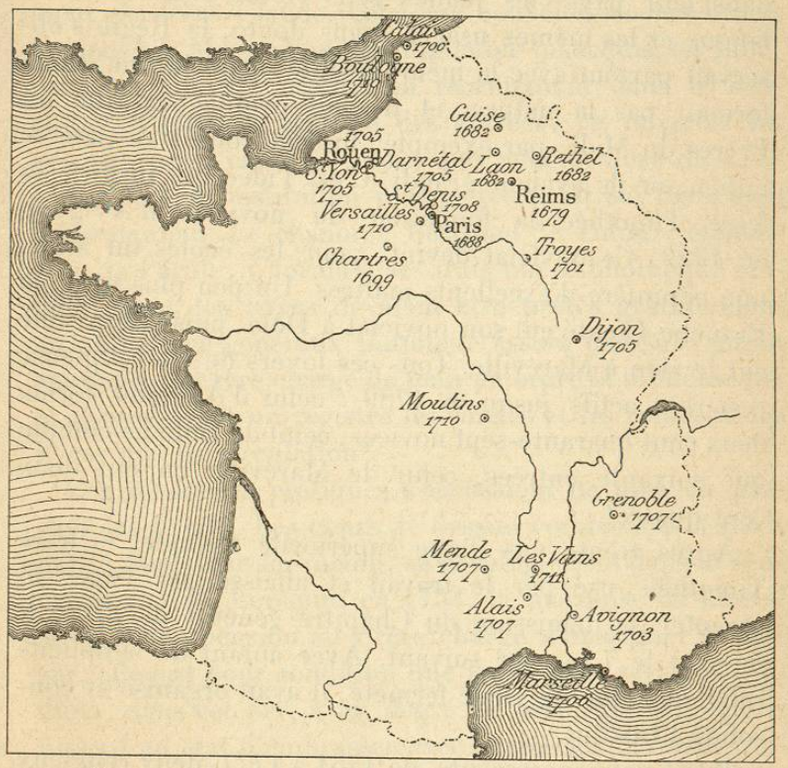

État de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes en France à la mort de saint Jean-Baptiste de la Salle (p. 633).

Pour faire face à des œuvres à la fois si nombreuses et si diverses, il fallait que le recrutement des Frères se

[1] *Annales*, p. 140, d'après les Archives municipales de Boulogne-sur-Mer. — [2] Cette rétribution exigée pour l'école de commerce ne battait point en brèche le principe absolu de la gratuité des écoles ordinaires, pas plus que M. de la Salle ne l'avait entamé en faisant payer des pensions à Saint-Yon.

fît abondamment. Les registres de Saint-Yon attestent, en effet, que, durant cette période féconde, les vocations se multiplièrent. Pour les recevoir, il fallut créer des noviciats régionaux. On évitait ainsi aux aspirants de longs et coûteux voyages, et l'on pouvait former ensemble, dans leur pays, les jeunes gens élevés dans la même langue et les mêmes usages. Sans doute, la Règle s'observait partout avec la même fidélité; mais elle ne transformait pas la nature, et il était avantageux que les Frères du Midi, par exemple, fussent conservés dans le milieu où ils avaient grandi. C'est l'idée qui inspira au frère Timothée la fondation du noviciat d'Avignon en 1729. Ce noviciat devint, pour les écoles du Midi, une pépinière d'excellents maîtres. Un peu plus tard, la Franche-Comté eut son noviciat à Dôle, puis la Lorraine eut le sien à Maréville. Tous ces foyers de vie religieuse restèrent actifs jusqu'en 1789 : celui d'Avignon forma deux cent quarante-sept novices, celui de Dôle ne compta que soixante entrées, celui de Maréville en eut deux cent quatre[1].

Après trente ans d'une supériorité féconde, le frère Timothée, usé par le travail et affaissé par l'âge, fit accepter sa démission du Chapitre général de 1751. Il mourut le 7 janvier suivant. Avec autant de simplicité religieuse que de virile fermeté, il avait organisé et consolidé l'Institut.

Il eut pour successeurs, de 1751 à 1777, deux religieux fervents, dont le nom fut sans éclat sans doute, mais dont la vie cachée, semblable à celle du cœur dans une poitrine saine, entretint le mouvement et la fécondité que l'Institut tenait du fondateur et du frère Timothée.

Le frère Claude fut élu le 3 août 1751, et il gouverna l'Institut durant seize ans[2]. Son premier acte fut de

[1] D'après l'*Extrait de l'ancien registre de Saint-Yon*. — [2] Pierre Nivet, dit frère Claude, naquit à Châtillon-sur-Loing (Loiret), le 18 janvier 1690.

faire approuver, par le Chapitre général de 1751, les huit pensionnats[1] créés depuis la mort du fondateur. L'assemblée permit même au supérieur général d'en ouvrir d'autres, selon que les circonstances le demanderaient et qu'il le jugerait à propos[2].

Aucun événement saillant ne marqua le gouvernement du frère Claude. Quatorze nouvelles écoles furent fondées[3]. A Montauban, un immeuble fut acquis, en 1766, pour un noviciat destiné au recrutement dans le sud-ouest; d'après le registre des entrées, ce noviciat fut peu prospère, car il ne reçut que neuf novices de 1771 à 1778[4]. Une institution plus neuve avait été inaugurée à Montauban. Le chanoine Bertrand de Latour, bienfaiteur de l'école, y forma à ses frais une bibliothèque scolaire, dont les livres devaient être prêtés gratuitement au public; ce généreux initiateur assura une subvention annuelle au Frère chargé de tenir en ordre la bibliothèque et d'inscrire sur un registre les sorties et les rentrées des livres mis en circulation[5].

Ces tendances pratiques s'accusaient de plus en plus chez les Frères. Les cours de dessin, commencés à Paris par le fondateur lui-même, se développèrent dans le sens professionnel. Lorsque, en 1753, la marquise de Lassay assigna une pension au Frère chargé d'enseigner le dessin, elle mit pour condition que les enfants seraient conduits, dans cet art, à un degré de perfection tel, qu'ils fussent en état d'embrasser avec succès les diverses professions qui réclament d'habiles dessinateurs[6]. A Cherbourg, les Frères livrèrent aux enfants leur jardin, afin

[1] Ces huit pensionnats étaient : Angers, Maréville, Marseille, Mirepoix, Die, Montpellier, Saint-Omer, Montargis. — [2] Cf. *Annales*, t. II, p. 210. — [3] Ces écoles furent fondées à Vannes, Condrieu, Saint-Dié, Bordeaux, Périgueux, Toulon, Amiens, Cahors, Sedan, Charleville, Nîmes, Montréal (Aude), deux nouvelles écoles à Avignon. — [4] D'après l'*Extrait d'un ancien registre de Saint-Yon*, ms. Archives des Frères. — [5] *Annales*, t. II, p. 189. — [6] Ibid., p. 270.

de leur apprendre à diriger la culture; n'était-ce pas un essai d'école agronomique[1]?

Le frère Florence[2], élu supérieur le 19 mai 1767, ne gouverna l'Institut que dix ans. Sous son gouvernement, treize nouveaux établissements furent fondés[3]. Ses principaux actes portèrent sur l'organisation même de l'Institut.

Pour éviter des contestations relatives à l'administration de l'Institut, il parut nécessaire de transporter le centre à Paris. Cette translation, qui eut lieu au mois de mars 1771, était d'autant plus légitime que l'Institut, approuvé comme corps indépendant par l'Église et par l'État, avait droit à une complète autonomie[4]. A peine arrivé à Paris, le frère Florence appela près de lui neuf des principaux Frères, pour aviser aux moyens de simplifier le gouvernement de l'Institut. Depuis que les établissements s'étaient multipliés, les affaires, devenues plus nombreuses, étaient pour le Régime une charge accablante. Pour en faciliter l'expédition, on divisa l'Institut en trois provinces : la province occidentale, ayant Paris pour centre; la province méridionale, dont Avignon fut le siège; la province orientale, dont la maison principale fut à Maréville. Mais cette distinction de provinces n'introduisit entre elles aucunes différences : « Les règles et les usages seront les mêmes, dit le frère Florence; ils seront maintenus et observés, dans leur intégrité, par toutes les communautés de l'Institut[5]. » Le frère Exupère écrivait de son côté : « Partout nous portons notre règle, notre méthode et nos procédés; car si nous sommes en

[1] *Annales*, t. II, p. 270. — [2] Jean Boubel, dit frère Florence, était né aux environs de Metz, le 31 janvier 1725. — [3] Ces établissements furent faits à Damery, Sainte-Menehould, Morhange, Compiègne, Douai, Bapaume, Carentan, Lisieux, Castres, Aigues-Mortes, Chalabre, Pont-Saint-Esprit, Fort-Royal de la Martinique. — [4] Il paraît que M. Marescot, vicaire général de Rouen, tendait à renouveler les difficultés qu'avait suscitées à Paris M. de la Chétardye. — [5] Cité d'après les *Annales*, t. II, p. 345.

possession des ossements de notre vénérable fondateur, et si nous les conservons précieusement, nous conservons encore plus son esprit[1]. »

Approuvé et admis à posséder dans le ressort du parlement de Rouen, l'Institut éprouvait ailleurs de graves difficultés au point de vue du temporel. Par une faveur insigne et toute spontanée, Louis XVI mit les Frères au large, lorsque, le 3 mars 1777, il leur donna l'approbation officielle pour le ressort du parlement de Paris. Ce fut un conflit survenu à Angers qui provoqua cette décision. Le pensionnat d'Angers contenait dans un même enclos les élèves libres et les pensionnaires de force. Cette promiscuité parut au directeur, le frère Agathon, incompatible avec la bonne éducation des enfants. Ne pouvant séparer les élèves, le frère Agathon persuada au supérieur qu'il valait mieux supprimer le pensionnat. Mais cette résolution ne fut pas du goût de l'évêque, et le gouvernement proposa lui-même aux Frères de transférer, plutôt que de le fermer, un établissement si utile[2]. Ce fut pour leur permettre d'acquérir la Rossignolerie, propriété offerte par l'évêque d'Angers, et pour leur manifester la haute bienveillance dont il les entourait, que le roi leur fit délivrer les lettres patentes dont nous venons de parler[3].

Une autre marque de protection leur fut donnée lorsque, le 28 avril 1777, le roi repoussa les démarches faites par l'archevêque de Rouen pour obliger les Frères de ramener à Saint-Yon le centre de leur Institut[4]. Pour se montrer plus indépendant de Rouen, le supérieur convoqua à Reims le Chapitre général de 1777. L'acte le plus important de l'assemblée fut l'élection du frère Agathon.

Élu le 10 août 1777, le frère Agathon[5] gouverna l'Ins-

[1] Cité d'après les *Annales*, t. II, p. 343. — [2] D'après les *Annales*, t. II, p. 396. — [3] Le texte en est intégralement cité dans les *Annales*, p. 401-404. — [4] Le ministre, Bertin, répondit que les raisons données par le supérieur général pour ne pas rester attaché à une même ville lui avaient paru suffisantes et sans réplique. — [5] Joseph Gonlieu, dit